



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 27 avril 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 mai 2021 **Délibération 2021-20**

Le trois mai deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU

Procurations : Norbert COLLIAT donne procuration à Sophie BEKKAL, Murielle MARSEILLE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Virginie LOPEZ.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Frédéric ANDRIEU, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mouhnir BOUALITA

Objet : Autorisation de signature du Contrat Territorial pour la Jeunesse pour la période 2019-2021

Le conseil est informé que le Département de l'Isère, la D.S.D.E.N (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), la D.D.C.S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), la CAF, le C.D.O.S.I (Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère), la D.T.P.J.J (Protection Judiciaire de la Jeunesse), le Réseau 38, la M.S.A et le C.R.A.J.E.P (Comité Régional des Associations de Jeunesse et l'Education Populaire) se sont engagés, en 2017, dans une convention cadre qui formalise leur engagement à mobiliser leurs relais locaux et à encourager l'émergence de Contrats territoriaux pour la Jeunesse (CTJ).

A travers ce contrat, il s'agit essentiellement de rassembler tous les acteurs en charge de cette compétence partagée, afin de développer la transversalité et la coordination, et permettre une meilleure lisibilité des politiques publiques au service des jeunes.

Le CTJ se décline en cinq axes prioritaires retenus par les partenaires :

Axe 1 – développement et formalisation du partenariat entre acteurs à différentes échelles

Axe 2 – action préventive

Axe 3 – action visant le renforcement de la posture des jeunes comme des acteurs ressources dans le territoire

Axe 4 – prise en compte de la diversité des jeunes dans l'offre, ainsi que dans les pratiques éducatives et d'accompagnement

Axe 5 – accompagnement des jeunes vers l'autonomie

L'objectif du CTJ est ainsi d'encourager les initiatives des jeunes, de leur faire une place dans la société et de sécuriser les transitions dans leur parcours vers la vie d'adulte.

Par le biais du CTJ, les partenaires s'engagent à partager leur regard sur l'état de la jeunesse du territoire en participant activement aux différentes instances de pilotage (conférence territoriale des solidarités et comité technique).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes du Contrat Territorial pour la jeunesse pour la période 2019-20231
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.
- De désigner les référents de la commune auprès du comité de pilotage du CTJ.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'intégrer le dispositif Contrat Territorial pour la Jeunesse, mis en œuvre par l'ensemble des partenaires institutionnels et coordonné par le Conseil Départemental,
- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Désigne M. Mouhnir BOUALITA, adjoint délégué à la jeunesse et vie associative et Mme Sophie BEKKAL, conseillère municipale, comme référents de la commune auprès du comité de pilotage du CTJ.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 Mai 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.